

Tirs croisés sur le délit d'entrave à la chasse

Le 11 avril dernier, à 23 h 47 plus précisément, le Sénat votait, dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la création du futur Office français de la biodiversité, « un délit d'entrave pour sanctionner plus sévèrement l'action d'empêcher de chasser ». Les contrevenants les plus « radicaux » s'exposent désormais à 1 an d'emprisonnement et à 30 000 € d'amende. D'ici une quinzaine de jours cette loi devrait être validée par la

Commission mixte paritaire. Dans le processus législatif français, la CMP est chargée de trouver un compromis entre l'Assemblée nationale et le Sénat en cas de désaccord persistant entre les assemblées sur un projet ou une proposition de loi. Dans notre département, si cette loi rassure les 7 000 affiliés à la Fédération de la chasse (dont 1,5 % de femmes), il en va autrement, on s'en doute, pour les farouches opposants à l'activité

cynégétique et leurs nombreux sympathisants écologistes. Ainsi, entre l'argumentaire sur « des pratiques ancestrales et culturelles » avancé par les uns et la « toute puissance (supposée) du lobby des chasseurs » martelé par les autres, nous avons placé en situation de débat contradictoire, Jean-Pierre Samson, président de la Fédération de chasse 66 et Quentin Heirman, sympathisant écolo et végétarien.



POUR

« Certains opposants mettent en danger l'exercice de la chasse »

Pour Jean-Pierre Samson, président de la Fédération de chasse 66 (qui regroupe 7 000 adhérents dont 1,5 % de femmes), cette nouvelle législation, venant renforcer la loi L4283.1 du Code de l'environnement, « est une très bonne chose parce qu'elle va, du moins nous l'espérons, faire disparaître la mise en danger de l'exercice de la chasse induite par des actions militantes frôlant la délinquance ». Le ton reste poli et courtois, mais ferme. Le président poursuit : « contrairement à ce qu'argumentent habituellement les anti chasseurs, nous ne sommes pas ces ennemis jurés de la faune, assoiffés de sang, des « viandards » uniquement soucieux d'aligner des tableaux de chasse au mépris de toutes les règles cynégétiques et sans respect pour le gibier ». Il développe : « vu comme cela cette loi peut sembler en effet radicale pour certaines personnes. Je pense au contraire qu'elle ouvre une soupape de sécurité. Créée par le Sénat dans le contexte de la dernière réforme de la chasse et dans le cadre du futur Office français de la biodiversité elle pose désormais des limites, des jalons. Sachez que si la chasse est un droit – et doit le rester – les chasseurs ont des devoirs. Ce serait bien que nos opposants en aient aussi conscience lorsqu'ils déboulent sur le terrain ».



► Jean-Pierre Samson est le président de la FC66.

blier la destruction quasi systématique des aménagements fabriqués par nos soins tels que des postes de tir surélevés, des miradors pour tir fichant (dirigé vers le sol) afin de sécuriser les abords. Oui, il faut le dire, ces postes sont sciés chaque année avant la période de chasse par des militants extrémistes ! Sans oublier les plaquettes portant chacune un numéro de poste, clouées sur les troncs d'arbre, et que l'on retrouve arrachées... ».

« La chasse est un droit, les chasseurs ont des devoirs »

Le président Samson conclut : « les risques sont parfois imprévisibles, nous le savons, mais cette intolérance manifeste à notre égard est inadmissible et ce sont ces dérives qui rendent dangereuses notre pratique de la chasse. Imaginez un mirador mis à terre et pas reconstruit à temps, un tireur posté au mauvais endroit, un coup de fusil qui part à l'horizontale, et c'est le drame assuré... Et cela nous voulons absolument l'éviter ! ».

Recueilli par V.P

CONTRE

« En France, chaque année, 40 millions de gibiers sont tués »

Face à lui, nous avons recueilli le témoignage d'un citoyen engagé, sympathisant du mouvement écologiste et « radicalement anti-chasse », végétarien depuis 5 ans, pas vraiment militant mais restant vigilant sur la protection animale dont il se dit un fervent défenseur. Soit Quentin Heirman, 29 ans, natif de Lorraine, délégué médical installé à Perpignan depuis 2 ans avec sa compagne, également végétarienne. Faisant sienne la citation de Gandhi : « la grandeur d'une nation et ses progrès moraux peuvent être jugés par la manière dont elle traite les animaux », le jeune homme se dit vent debout contre cette loi qu'il estime « liberticide et téléguinée par le lobby de la chasse et le populisme électoraliste. »



► Son contradictoire Quentin Heirman, écologiste

« Je ne suis jamais allé manifester frontalement – je suis contre toute forme de violence, la trouvant stérile –, mais je revendique certaines idées. Je suis favorable aux actions menées par les Verts en faveur de la protection de toutes les espèces vivantes, et en particulier du gibier « amusant à tirer » notamment lors des battues ou de certaines chasses privées ! » soutient-il.

« Ce délit d'entrave à la chasse est liberticide »

Natif d'une région de l'Est de la France où les sangliers et cervidés sont légion, il affirme parler « en connaissance de cause, face à un génocide réitéré au prétexte d'une soi-disant régulation des espèces et au nom d'une culture cynégétique ancestrale. » Quentin Heirman en tant qu'amoureux des bêtes souligne : « j'ai peine à croire que des personnes qui en qualifient d'autres de délinquants, veulent vraiment partager avec eux un coin de nature qui appartient pourtant à tout le monde. » « Ce qui m'importe moi, c'est avant tout de préserver le plus possible la liberté de la faune sauvage à vivre, paisiblement et sans

crainte d'être dégommée par des gâchettes plus ou moins faciles... reprend-il. Mes référents, outre Gandhi, bien sûr, l'un de mes maîtres, sont des militants de base de la cause animale, intelligents, sensés, ouverts à la discussion et à l'échange quoi qu'on puisse en dire, tels Brigitte Gothière (cofondatrice, porte-parole et directrice de l'association L214.), Aymeric Caron (journaliste antispéciste), Hugo Clément ou encore l'association israélienne Life 269 qui a des antennes un peu partout dans le monde, dont une en France. » S'avouant par ailleurs « partisan de la désobéissance civile », Quentin souhaiterait que « se pose enfin, la limite aux libertés individuelles, surtout au vu de cette nouvelle loi. Elle va à l'encontre de tous mes principes et le fait qu'elle ait été votée dans un pays qui se dit humaniste, écolo et moderne m'attriste profondément ».

Recueilli par Valérie Pons